|  |
| --- |
| ÉTUDES SOCIALeS | PLAN DE LEÇON | 9e ANNÉE |
| Cet exemple de plan de leçon appuie l’éducation pour la réconciliation en associant des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que de l’information sur les traités et les expériences vécues dans les pensionnats (écoles résidentielles), aux résultats d’apprentissage des programmes d’études actuels d’études sociales de l’Alberta pour les élèves de la 1re à la 9e année.Chaque échantillon de plan de leçon inclut un ou des contenus ou contextes liés à un ou à plusieurs des aspects suivants de l’éducation pour la réconciliation :* des perspectives diverses et des façons de connaitre des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, y compris les valeurs, les traditions, la parenté, la langue et les façons d’être;
* la compréhension de l’esprit et de l’intention des traités;
* les expériences vécues dans les pensionnats et la résilience.

De l’information et des liens pertinents aux ressources *Guiding Voices: A Curriculum Development Tool for Inclusion of First Nations, Métis and Inuit Perspectives Throughout Curriculum* (en anglais seulement) et *Walking Together: First Nations, Métis and Inuit Perspectives in Curriculum* (en anglais seulement) sont fournis pour appuyer la compréhension des façons de connaitre des Premières Nations, des Métis ou des Inuits. On accède à ces deux ressources en ligne par l’entremise de LearnAlberta.ca. |
| Éducation pour la réconciliation : Traités; Perspectives |
| Résultats du programme d'études**9.1 Problématiques pour les Canadiens : droits et gouvernance****9.1.7 Explorer d'un œil critique comment la demande croissante pour la reconnaissance des droits collectifs a eu des répercussions sur le processus législatif au Canada, en étudiant les questions d’enquête suivantes et en y réfléchissant :*** comment la Charte canadienne des droits et libertés a-t-elle favorisé la reconnaissance des droits collectifs au Canada?
* comment les Traités 6, 7 et 8 reconnaissent-ils le statut et l'identité des peuples autochtones?

**COMPÉTENCES ET PROCESSUS****9.C.1 Développer les compétences qui favorisent la pensée critique et la pensée créatrice :*** réévaluer ses opinions de manière à acquérir une compréhension plus approfondie d'un sujet ou d'une question

**9.C.2 Développer des compétences relatives à la démarche historique :*** analyser des problématiques sélectionnées du passé, en situant les personnes et les évènements dans le contexte espace-temps
* distinguer les causes, les effets, les séquences et les corrélations dans des évènements et problématiques historiques, y compris des relations causales à court et à long termes

**9.C.5 Démontrer des compétences de coopération, de résolution de conflits et de recherche de consensus :*** démontrer du leadeurship à l'intérieur des groupes, quand il le faut, pour établir des consensus et résoudre des conflits de manière pacifique et équitable
* démontrer une attitude positive en regard des besoins et des points de vue des autres
* utiliser des réseaux de communication pour faire des remue-méninges, planifier et partager des idées avec des membres du groupe

**9.C.7 Appliquer une démarche de recherche :*** réfléchir à des changements de point de vue ou d'opinion à partir des informations recueillies et de la recherche effectuée
* intégrer et synthétiser des concepts afin d'établir un point de vue éclairé sur une question ou un thème de recherche ou sur une problématique
* formuler des conclusions qui reposent sur une recherche et des preuves
* structurer et synthétiser l'information recueillie

**9.C.8 Faire preuve de compétences qui favorisent la littératie orale, textuelle et visuelle :*** préciser ou clarifier les idées et réagir adéquatement aux questions, aux idées et aux nombreux points de vue exprimés lors des discussions
* présenter des commentaires raisonnés sur un sujet de discussion
* écouter attentivement les autres afin de comprendre leurs points de vue.

**Ressource**[[1]](#endnote-1)Blanchfield, Mike. 2016, *Les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » au sens de la loi,* La Cour suprême du Canada reconnait les droits de près de 600 000 Métis et Indiens non inscrits***.*** Société Radio-Canada. ([www.ici.radio-canada.ca/nouvelle/775865/metis-decision-cour-supreme-premieres-nations-sans-statut](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/775865/metis-decision-cour-supreme-premieres-nations-sans-statut))**Résumé :** Il s'agit d'un article et d'une vidéo qui rapportent la décision de la Cour suprême de reconnaitre les droits des Métis et des Indiens non inscrits au Canada.**Objectif**Dans cette leçon, les élèves approfondiront leur compréhension des droits collectifs des Métis et des Indiens non inscrits en ce qui concerne le statut d’« Indien ». Ils exploreront l'incidence de l’attribution de ce statut aux Métis et aux Indiens non inscrits, ainsi que la nature évolutive de la relation ainsi rétablie entre le gouvernement canadien et les Métis. Les élèves examineront le rôle de la Cour suprême du Canada dans la reconnaissance et la protection des droits collectifs et individuels en évaluant dans quelle mesure la Cour a réussi à concilier les droits collectifs et le droit au statut d’Indien des Métis et des Indiens non inscrits au Canada.**Introduction**Les élèves utiliseront la stratégie de réflexion-jumelage-échange pour revoir et se dire ce qu'ils comprennent sur les droits individuels exprimés dans *La Charte canadienne des droits et libertés*. En groupes de deux, les élèves prennent leur tour pour rappeler leurs apprentissages antérieurs sur les droits individuels. Chaque partenaire dispose du même temps de parole durant lequel l'autre partenaire ne peut que l'écouter, sans réponse.**Activité/expérience**Les élèves consulteront la décision de 2016 de la Cour suprême sur les droits des Métis et des Indiens non inscrits. Suite au visionnement de la vidéo de Radio-Canada sur la décision, les élèves examineront l’article écrit qui accompagne la vidéo. Divisez les élèves en quatre groupes et demandez à chaque groupe de choisir un hôte de table. À l’aide d’une stratégie de discussion collaborative, le groupe de chaque table discutera d’une des questions suivantes :* Quels aspects de cette affaire traitent des droits collectifs?
* Quels sont les effets immédiats de cette décision?
* Quels seront les effets durables de cette décision?
* Quels seront les effets de ce cas sur le rétablissement des relations entre le Canada et ses Autochtones?

Demandez aux hôtes de table de suivre la discussion dans leur groupe en consignant les réflexions des participants sur une grande feuille de papier graphique. Ensuite, invitez les groupes à changer de table. Chaque hôte accueille un nouveau groupe à sa table en lui résumant la discussion ou les discussions précédentes, puis ce nouveau groupe prend son tour à discuter de la même question. La rotation continue jusqu’à ce que chacun des quatre groupes ait discuté des quatre questions.**Conclusion**Les élèves participent à un cercle de discussion (ou à une discussion de classe) pour présenter leurs idées sur les quatre questions explorées. Ils reconnaissent l'évolution et le rétablissement des relations entre le gouvernement canadien, les Métis et les Indiens non inscrits.**Évaluation de l'apprentissage des élèves**En utilisant une stratégie de rédaction rapide, les élèves présentent leurs conclusions finales concernant l'importance de la reconnaissance par la Cour suprême du Canada des droits des Métis et des Indiens non inscrits, et l’importance du rétablissement des relations au Canada. (La rédaction rapide peut habituer les élèves à réfléchir pendant une expérience d'apprentissage. En même temps, elle permet d'évaluer de manière informelle la réflexion des élèves. Aux élèves, les brèves présentations écrites donnent l'occasion d'effectuer un travail de rédaction en respectant une échéance, ce qui les amène à intégrer la pratique de l'écriture et celle de la pensée critique dans une tâche qui ne nécessite que de 3 à 10 minutes. Certains élèves peuvent partager leurs pensées avec la classe ou un partenaire. |
| Mots-clés : identité culturelle, rétablissement, relation, Cour suprême du Canada, Métis, Indiens non inscritsThèmes : identité culturelle, relation, droits collectifs, perspective, effets |
| Contexte de l'enseignant[[2]](#endnote-2)Gouvernement du Canada : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : * **Peuples et communautés autochtones** ([www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303](http://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303))

**Affaires autochtones et du Nord Canada – Terminologie*** ([www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358879361384/1358879407462](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358879361384/1358879407462))

Indien non inscrit : Un Indien qui n'est pas inscrit comme Indien en vertu de la Loi sur les Indiens.**Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*** ([www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html](https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html))

**Walking Together** (en anglais seulement)* ([www.learnalberta.ca/content/aswt/](http://www.learnalberta.ca/content/aswt/))
* Droits des autochtones et des traités – Commencer ensemble – Métis
* ([www.learnalberta.ca/content/aswt/aboriginal\_and\_treaty\_rights/#beginning-2](http://www.learnalberta.ca/content/aswt/aboriginal_and_treaty_rights/#beginning-2))
* Droits des autochtones et des traités – Respect de la sagesse – Phyllis Collins, Métis
* ([www.learnalberta.ca/content/aswt/aboriginal\_and\_treaty\_rights/#respecting-wisdom-collins](http://www.learnalberta.ca/content/aswt/aboriginal_and_treaty_rights/#respecting-wisdom-collins))
* Droits des autochtones et des traités – Explorer les liens – Documents – Droits des métis : Une perspective personnelle. Donna and Richard Leask
* ([www.learnalberta.ca/content/aswt/aboriginal\_and\_treaty\_rights/documents/metis\_rights\_leasks.pdf](http://www.learnalberta.ca/content/aswt/aboriginal_and_treaty_rights/documents/metis_rights_leasks.pdf))

**Guiding Voices** (en anglais seulement)* ([www.learnalberta.ca/content/fnmigv/index.html](http://www.learnalberta.ca/content/fnmigv/index.html))
 |

1. Certaines ressources peuvent ne pas être autorisées, mais elles sont indiquées afin de suggérer des idées pouvant être utiles à l’enseignement et à l’apprentissage. C'est à l’utilisateur qu’il incombe d’en évaluer la pertinence. Les ressources choisies fournissent une perspective propre à une personne, à un groupe ou à une nation; elles ne sont pas destinées à représenter les points de vue de toutes les Premières Nations, de tous les Métis ou de tous les Inuits. [↑](#endnote-ref-1)
2. Toutes les adresses de sites Web fournies ont été vérifiées. Elles étaient exactes au moment de la publication, mais elles peuvent avoir changé depuis. [↑](#endnote-ref-2)